La déclinaison en ancien occitan, ou : comment s'en débarrasser? : Une réanalyse descriptive non orthodoxe de la flexion substantivale

Autor(en): **Chambon, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **67 (2003)**

Heft 267-268

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-400070

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA DÉCLINAISON EN ANCIEN OCCITAN, OU: COMMENT S'EN DÉBARRASSER? UNE RÉANALYSE DESCRIPTIVE NON ORTHODOXE DE LA FLEXION SUBSTANTIVALE(*)

1. Introduction

1.1. Nous proposons dans les lignes suivantes une description non orthodoxe de la flexion substantivale en ancien occitan.

1.2. Notre objectif n'est nullement d'entreprendre une analyse détaillée de la morphologie flexionnelle des substantifs, mais seulement de dégager les grandes lignes de son fonctionnement. C'est pourquoi, afin de clarifier autant que possible la discussion, nous nous bornerons à réanalyser les données et les règles fournies par la meilleure description synchronique disponible de la morphologie de l'ancien occitan/ancien provençal, celle procurée par Skårup (1997)(1). Sur plusieurs points, la description donnée par le savant danois diffère notablement de celles qu'on trouve dans les ouvrages d'inspiration plus traditionnelle (cf., par exemple, ci-dessous § 4.2.) et elle est bien meilleure dans son esprit. Nous suivrons ci-desous (§ 2., 3., 4.) l'ordre dans lequel les faits sont présentés et analysés par Skårup et nous ne ferons pas appel (sauf pour discuter un point de détail, en Annexe) à des données extérieures.

1.3. L'analyse que nous livrons à la discussion des linguistes intéressés par la description de l'ancien occitan (et des autres langues gallo-romanes médiévales) est non orthodoxe dans le sens où nous ne l'avons pas rencontrée dans la littérature que nous avons consultée (les principales grammaires et les principaux manuels d'ancien occitan ainsi que les principales monographies). Elle nous semble toutefois orthodoxe du point de

---

(*) Nos remerciements s'adressent à J.-P. Chauveau, J. Durin, G. Gouiran et Y. Greub pour les remarques qui nous ont permis d'améliorer une première version de cet article.

(1) Povl Skårup, *Morphologie élémentaire de l'ancien occitan*, Copenhague, Museum Tusculanum Press, 1997. Nous y renvoyons ci-dessous par le nom de l'auteur. Sauf indication contraire, toutes les citations entre guillemets (« ») – passages ou seulement mots – non explicitement référencées sont tirées de cet ouvrage.

vue de la linguistique descriptive[2]. Nous pensons que ce sont plutôt les analyses des ouvrages de référence de l'*Altprovenzalistik* qui, de ce point de vue (qui n'était ou n'est probablement pas celui des auteurs!), manquent d'orthodoxie. Cette remarque peut s'appliquer également à l'ouvrage de Skårup, dans la mesure où celui-ci dépend trop largement encore, à notre sens, de la tradition (multiséculaire) de la grammaire occitane (et de son arrière-plan latin): les heureuses innovations méthodologiques que le linguiste danois a introduites, innovations qui vont dans la direction d'une véritable description linguistique de l'ancien occitan, ne demandent qu'à être systématisées et approfondies[3].

1.4. Les principales conventions employées sont les suivantes. Les formes soumises à l'analyse morphémique sont préalablement phonémisées et viennent entre barres obliques (/ /); les symboles sont ceux de l'API (le signe de l'accent étant placé avant la voyelle et non avant la syllabe accentuée); les formes en graphie traditionnelle peuvent être distinguées par des chevrons (< >); nous admettons la phonématicité de /j/ (sans incidence sur les analyses ci-dessous). Pour plus de clarté, les morphèmes peuvent être notés entre accolades ({ }); les morphèmes lexicaux possédant plusieurs allomorphes sont placés entre accolades et écrits en graphie traditionnelle ({BARON}). Les symboles '+' et '-' indiquent les limites de morphèmes dans le mot; les limites de mots sont implicitées (toutes les formes linguistiques citées sont des mots). Le symbole '~' introduit un allomorphe apparaissant en variation libre. Les indications sémantiques, réduites au minimum, sont données entre guillemets (" "). Les catégories de flexions sont généralement notées en petites capitales. Nous employons 'forme de base' (de la flexion) dans le sens particulier de Lemaréchal (v. ci-dessous § 2.3.3. et n. 7); par conséquent, nous dirons 'forme sous-jacente' dans le sens de "forme de base (d'un morphème)".

---

(2) Les concepts et les techniques auxquels nous aurons recours se trouvent dans les ouvrages classiques, par exemple celui de H. A. Gleason Jr., *An Introduction to Descriptive Linguistics*, revised edition, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1967.

(3) Nous partageons entièrement les objectifs et principes énoncés par Skårup (p. 5): (i) la description est, non diachronique, mais synchronique; (ii) elle s'applique «moins à donner des listes de formes qu'à établir des règles morphologiques et morphophonologiques»; (iii) elle distingue «entre la morphologie proprement dite et la morphophonologie» en «donnant une place à part à celle-ci». Les critiques que nous serons amené à formuler à l'encontre de l'éminent romaniste tiennent au fait que celui-ci s'écarte parfois, selon nous, des principes qu'il énonce et ne se conforme pas toujours aux méthodes et aux concepts de la linguistique descriptive d'inspiration structurale, à laquelle pourtant les principes qu'il affiche renvoient visiblement. – Les ouvrages d'inspiration plus traditionnelle (à l'exception de Q.I.M. Mok, *Manuel pratique de morphologie d'ancien occitan*, Muiderberg, Coutinho, 1977) s'inscrivent dans le cadre d'une morphologie sans items morphologiques (modèle *Word and Paradigm*); v. notre compte rendu (infra pp. 576-83) de Maurice Romieu et André Bianchi, *La lenga del trobar. La langue du* trobar. *Precís de gramatica d'occitan ancian. Précis de grammaire d'ancien occitan*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1999.

2. Réexamen de la flexion des substantifs féminins (Skårup, p. 62)

2.1. Données

Le tableau de Skårup est le suivant:

Féminin		
sg.	**nom.**	zéro ou /-s/, voir ci-dessous
	acc.	zéro
pl.		/-s/

2.2. Réanalyse des données

2.2.1. Au «sg. nom.», l'indication de Skårup («sg. nom. zéro ou /-s/») est trompeuse.

2.2.1.1. Les substantifs féminins se fléchissant sur le modèle de /d'omna/ "dame" n'ont pas «zéro ou /-s/», mais zéro et seulement zéro. En effet, */d'omnas/ n'est pas attesté, que nous sachions, concurremment à /d'omna/ en fonction sujet (au nominatif singulier).

2.2.1.2. En revanche, les substantifs féminins se fléchissant sur le modèle de /fl'or/ "fleur" «peuvent également avoir zéro», et les formes /fl'ors/ et /fl'or/ sont bien en concurrence en fonction sujet.

2.2.1.3. De même, les substantifs féminins se fléchissant sur le modèle de /s'ɔr/ "sœur"[4], peuvent présenter /-s/, ce que Skårup indique dans des termes de nature diachronique («Par analogie [...]»).

2.2.2. Une fois rétablies les conditions, quelque peu masquées par le tableau ci-dessus, de la flexion des féminins au nominatif singulier, et étant donné que tous les substantifs féminins présentent (1) la «désinence» zéro à l'accusatif singulier et elle seule (v. ci-dessus § 2.1.), et (2) la «désinence» /-s/ au pluriel et elle seule, sans distinction casuelle (v. ci-dessus § 2.1.), on peut présenter l'analyse suivante.

2.2.2.1. Les substantifs féminins (en /...a/) se fléchissant sur le modèle de /d'omna/ ne connaissent pas de flexion en cas, mais en nombre seulement. Le singulier présente la forme nue: /d'omna/; le pluriel est marqué par le morphe /-s/: /d'omna+s/[5].

---

(4) L'exception posée par Skårup (substantifs féminins se terminant en *-a* post-tonique) reste énigmatique pour nous (sauf erreur, l'auteur ne cite pas de substantifs féminins de cette forme pp. 69-70).

(5) Cf. D. R. Sutherland ("Flexions and Categories in Old Provençal", *Transactions of the Philological Society* 1959, p. 31): «the feminines in *-a* have no case distinction, *-s* serving only as a number flexion».

2.2.2.2. Les substantifs féminins qui suivent le modèle de /fl'or/ ou de /s'ɔr/ (féminins ne se terminant pas en /...a/) se fléchissent au pluriel. Le singulier se présente sous la forme nue: /fl'or/; le pluriel est marqué par le morphe /-s/ déjà dégagé ci-dessus (§ 2.2.2.1.): /fl'or+s/. Cette flexion au pluriel peut être la seule flexion admise par ces substantifs.

2.2.2.3. En outre, les substantifs féminins qui suivent le modèle de /fl'or/ ou de /s'ɔr/ peuvent tous connaître optionnellement une flexion au nominatif-singulier; la marque est un morphe /-s/ "nominatif-singulier".

2.2.2.4. Ce serait compliquer inutilement la description et la rendre moins adéquate que de grouper comme allomorphes d'un même morphème {nominatif-singulier} les morphes Ø et /-s/ de /fl'or/ et /fl'ors/ lorsque ces mots sont employés en fonction de sujet. Ce ne sont pas en effet les morphes marquant le nominatif-singulier qui se trouvent en variation libre, mais la flexion elle-même qui est optionnelle. Il est clair que la forme /fl'or/ est extensive par rapport à la forme marquée /fl'or+s/ (intensive), la première pouvant occuper tous les emplois syntaxiques de la seconde, alors que l'inverse n'est pas vrai. Cette extensivité répond évidemment au comportement que l'on attend de toute forme non marquée.

2.3. Implications quant à l'organisation de la flexion

2.3.1. L'analyse précédente comporte les implications suivantes quant à l'organisation de la flexion des substantifs féminins.

2.3.2. Les morphes /-s/ "pluriel" et /-s/ "nominatif-singulier" sont, bien qu'homophones, membres de morphèmes distincts. Leurs sens étant distincts (et ne possédant aucune intersection), il est impossible de les assigner à un même morphème. On notera par conséquent ces deux morphèmes {-s^1} ("pluriel") et {-s^2} ("nominatif singulier").

On remarque que dans son analyse de la flexion nominale, comme dans le reste de son ouvrage, Skårup ne fait pas usage de la notion de morphème. L'auteur travaille avec les notions de thème et de désinence. Les «désinences» (en l'occurrence zéro et /-s/) ne sont jamais explicitement sémantisées en tant qu'*unités* morphologiques. Les valeurs qu'on peut leur assigner *dans tel ou tel paradigme* ressortent seulement de l'étiquetage des entrées des tableaux. Les «désinences» avec lesquelles opère Skårup sont donc fondamentalement, nous semble-t-il, des segments morphologiques monofaces (sans signifié unitaire), et non des unités minimales bifaces. C'est donc à juste titre, en quelque sorte, que l'auteur n'emploie pas le terme *morphème*. Décrire la morphologie flexionnelle d'une langue sans le concept de morphème et sans morphèmes semble toutefois constituer une entreprise paradoxale et périlleuse (sur le plan théorique comme sur celui de l'analyse concrète); elle nous paraît, en tout cas, peu conforme au projet de l'auteur (v. ci-dessus n. 3).

2.3.3. Les formes de pluriel et les formes de nominatif-singulier des substantifs féminins apparaissent comme des constructions morphologiques (flexionnelles) basées sur la forme nue du substantif (/d'omna/, /fl'or/). Cette dernière est la forme non marquée, en nombre (elle est interprétée sémantiquement comme un non-pluriel) comme en cas (elle est apte à tous les emplois syntaxiques), au plan de l'expression comme au plan du contenu. Cette forme non marquée est placée en dehors de la flexion(6): elle constitue la base de la flexion, mais elle n'y participe pas; on peut la dénommer 'forme de base'(7).

2.3.4. On assume, d'autre part, que les substantifs féminins dont la forme de base se termine par les sifflantes /s/, /z/ (ou, dans l'interprétation monophonématique de cette affriquée, par /c/) possèdent dans la flexion des formes sous-jacentes du type /perd'iz+s^1/ et optionnellement /perd'iz+s^2/. On invoque une règle phonologique simplifiant les groupes /ss/, /zs/ (éventuellement /cs/), inconnus par ailleurs en ancien occitan, ou introduisant un /e/ svarabhaktique entre les deux sifflantes (d'où /perd'iz/ [per'dis] ou /perd'izes/). Cf. Skårup, p. 61-2 et ci-dessous § 3.4.3.(8).

2.3.5. On remarque que la forme non marquée est susceptible (/d'omn+a/ contient le morphème /'-a/ "féminin") ou non (/fl'or/ est insécable: le mot est identique au thème) d'une analyse plus poussée en morphèmes. Dans les deux cas, la forme de base s'identifie au mot *domna* ou au mot *flor* qui jouissent, sous ces formes, d'entrées dans les dictionnaires (dans lesquels *domna* possède une entrée distincte de celle du masculin *don*, *dom*, *domne*).

2.3.6. On peut décrire la flexion des substantifs féminins comme suit. Tous les substantifs féminins sont fléchis selon la catégorie PLURIEL (marque {-s^1}). Certains d'entre eux peuvent être optionnellement fléchis selon la catégorie NOMINATIF-SINGULIER (marque {-s^2}). Il n'existe pas de classes flexionnelles disjointes parmi les féminins. Ceux des substantifs féminins qui admettent optionnellement une flexion casuelle en NOMINATIF-SINGULIER relèvent d'une sous-classe (optionnelle) A.

---

(6) Cf. l'analyse de la flexion substantivale en turc dans A. Lemaréchal (*Zéro(s)*, Paris, P.U.F., p. 21): «loin de constituer un paradigme avec elle [*i.e.* avec la forme non marquée dite "nominatif"] (+ Ø), les marques casuelles s'ajoutent à elle».

(7) Selon la terminologie d'A. Lemaréchal (*loc. laud.* ci-dessus n. 6).

(8) Pour Skårup (p. 61), ces substantifs «présente[nt] la même forme dans les deux cas et dans les deux nombres»; pour D. R. Sutherland (*op. cit.* ci-dessus n. 5, p. 31), ils sont «invariables»; pour Mok (*op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 7), ils sont «indéclinables».

2.3.7. Soit, dans un tableau du genre de ceux utilisés par Skårup:

Flexion des substantifs féminins (formes non marquées /d'omna/, /fl'or/, etc.)

catégories de flexion	sous-classe flexionnelle	morphèmes marquants	allomorphes	exemples
PLURIEL	–	{-s[1]}	/-s[1]/	/d'omna+s[1]/, /fl'or+s[1]/ etc.
((NOM.-SG.	A	{-s[2]}	/-s[2]/	/fl'or+s[2]/ etc.))

Les doubles parenthèses grasses indiquent le caractère optionnel d'une catégorie de flexion, de sa marque et de la sous-classe flexionnelle correspondante.

2.4. Premier bilan

2.4.1. Il semble utile de présenter dès maintenant un premier bilan.

2.4.2. Contrairement au PLURIEL, le cas n'est pas une catégorie de flexion obligatoire des substantifs féminins en ancien occitan, mais une catégorie optionnelle, l'option étant ouverte à certains substantifs féminins seulement.

2.4.3. La description peut se passer de la notion d'accusatif (ou cas régime) des substantifs féminins. Le «sg. acc.» de Skårup est à réanalyser comme la forme de base non marquée des substantifs féminins *sur laquelle* ceux-ci se fléchissent au pluriel et (optionnellement, pour certains d'entre eux) au nominatif-singulier.

2.4.4. Ainsi la forme non marquée ou forme de base se trouve située hors de la flexion, et la flexion optionnelle NOMINATIF-SINGULIER, placée morphologiquement sur le même plan (dans le même ordre morphologique) que la flexion PLURIEL.

2.4.5. La notion de déclinaison (bicasuelle) des substantifs féminins devient du même coup sans objet dans la mesure où la description n'a à reconnaître qu'un seul cas et, de plus, optionnel (dans la sous-classe A). Il en va de même de la notion de déclinaison tout court des substantifs féminins: la flexion optionnelle NOMINATIF-SINGULIER étant située morphologiquement sur le même plan que la flexion PLURIEL, l'existence d'une option unicasuelle supplémentaire ne permet pas de parler de déclinaison des féminins en ancien occitan (au sens où l'on s'accorde à reconnaître, par exemple, l'existence d'une déclinaison des substantifs en latin, langue dans laquelle les marques de cas-nombre sont toujours fusionnées).

2.4.6. La flexion des substantifs féminins fait usage de deux morphèmes (bifaces) homophones: {-s[1]} "pluriel" et, optionnellement, {-s[2]} "nominatif-singulier", et non, comme dans l'analyse de Skårup, de deux «désinences» monofaces: /-s/ et zéro.

2.4.6. On a chassé zéro de l'exposé de la flexion des substantifs féminins.

3. Réexamen de la flexion des substantifs masculins (Skårup, pp. 62-63)

3.1. Données

Le tableau de Skårup est le suivant:

Masculin		
sg.	**nom.**	zéro ou /-s/, voir ci-dessous
	acc.	zéro
pl.	**nom.**	zéro
	acc.	/-s/

3.2. Réanalyse des données au nominatif singulier, à l'accusatif singulier et à l'accusatif pluriel

3.2.1. On réexaminera préalablement le marquage du nominatif singulier.

3.2.1.1. Au nominatif singulier, «la désinence zéro est normale» dans les substantifs masculins se fléchissant sur le modèle de /p'ajre/ "père" et de /prof'ɛta/ "prophète". «La désinence *-s* est normale avec les autres mots» (c'est-à-dire dans les substantifs masculins se fléchissant sur le modèle de /m'yr/ "mur", le modèle le plus courant).

3.2.1.2. Toutefois, les substantifs masculins se fléchissant sur le modèle de /p'ajre/ «peuvent avoir *-s*» (Skårup le précise en des termes de nature diachronique: «par analogie») au nominatif singulier. Dans les substantifs masculins se fléchissant sur le modèle de /prof'ɛta/, «*-s* ne semble pas attesté» au nominatif singulier (lorsqu'il s'agit d'emprunts savants): on ignore toutefois s'il s'agit d'une régularité ou d'une lacune de la documentation philologique(9); la seconde hypothèse peut paraître la plus probable dans la mesure où avec /d'ia/ "jour", mot héréditaire qui se fléchit comme /prof'ɛta/, on a «le plus souvent *dia*, mais aussi *dias*». Cette incertitude ne comporte pas de conséquence importante pour notre analyse.

3.2.1.3. Par ailleurs, les substantifs masculins se fléchissant sur le modèle de /m'yr/ «peuvent avoir zéro» au nominatif singulier.

3.2.1.4. Il en ressort qu'en fonction sujet tous les substantifs masculins suivant les modèles ci-dessus admettent les «désinences» zéro et /-s/.

3.2.1.5. Ce constat paraît retirer toute efficacité descriptive, au niveau systémique, à l'analyse en deux «désinences» (ou plus généralement en deux marques) zéro et /-s/.

---

(9) Exemples et discussion dans F. Jensen, *The Old Provençal Noun and Adjective Declension*, Odense, Odense University Press, 1976, p. 76 *sqq.*

3.2.2. Étant donné (1) qu'à l'accusatif singulier tous les substantifs masculins présentent la «désinence» zéro et elle seule (v. ci-dessus § 3.1.), et (2) qu'à l'accusatif pluriel tous les substantifs masculins présentent la "désinence" /-s/ et elle seule (v. ci-dessus § 3.1.), on peut présenter l'analyse suivante.

3.2.2.1. Tous les substantifs masculins se fléchissent en PLURIEL. Le singulier se présente sous la forme nue: /m'yr/, /p'ajre/, /d'ia/; le pluriel est marqué par le morphème {-s[1]} déjà dégagé dans la flexion des substantifs féminins (ci-dessus § 2.3.2.): /m'yr+s[1]/, /p'ajre+s[1]/, /d'ia+s[1]/. Cette flexion au pluriel peut être la seule flexion admise par les substantifs masculins.

3.2.2.2. Selon Skårup, trois substantifs masculins présentent un «pluriel autonome en *-a*». Des raisons d'ordre philologique nous conduisent à préférer écarter ces trois substantifs de notre description: nous rendons compte de ce choix en Annexe (on y trouvera également une suggestion d'analyse différente de cette flexion).

3.2.2.3. En outre, tous les substantifs masculins peuvent se fléchir optionnellement en NOMINATIF-SINGULIER. La marque est le morphème {-s[2]} déjà dégagé dans la flexion des substantifs féminins suivant le modèle de /fl'or/ (ci-dessus § 2.3.2.).

3.2.2.4. Pour les raisons indiquées ci-dessus (v. § 2.2.2.4.), ce serait compliquer inutilement la description et la rendre moins adéquate que de grouper comme allomorphes d'un même morphème {nominatif-singulier} les morphes Ø et {-s[2]} de /m'yr/ et /m'yrs/ lorsque ces mots sont employés en fonction de sujet.

3.3. Réanalyse des données au nominatif pluriel

3.3.1. Au nominatif pluriel, le tableau de Skårup (ci-dessus § 3.1.) comporte la seule «désinence» zéro (par exemple: /m'yr/).

3.3.1.1. L'auteur indique toutefois, mais *plus avant* dans son exposé (p. 63), qu'«on relève parfois la désinence *-i* ou une palatalisation» (exemples: /br'a(t)si/ "bras" et /kab'eʎ/ "cheveux").

3.3.1.2. Skårup (p. 61) indique d'autre part, mais *avant* de procéder à la description des flexions dans les termes qu'on a rappelés ci-dessus (§ 2.1. et 3.1.), que «l'acc. commence tôt à se substituer au nom.» (il cite un exemple textuel où le pluriel <auzelos>, avec {-s[1]}, occupe la fonction sujet; dans le seul exemple textuel qu'il donne, p. 63, à propos de la flexion des substantifs masculins, on lit également le pluriel <mentos>, avec {-s[1]}, en fonction sujet).

3.3.1.3. Il en ressort qu'en fonction sujet tous les substantifs masculins peuvent recevoir ou non une marque spécifique.

3.3.2. On peut alors présenter l'analyse suivante.

3.3.2.1. Tout comme la catégorie NOMINATIF-SINGULIER, la catégorie NOMINATIF-PLURIEL est une catégorie de flexion optionnelle pour les substantifs masculins; cette option est ouverte à tous les substantifs masculins.

3.3.2.2. Quant à la marque de nominatif-pluriel, les trois morphes Ø, /-i/ et /[+palatal] ← ([-palatal])/ (*replacive*), qui ne contrastent pas (on n'entre pas dans la question de savoir dans quelle mesure ils sont en variation libre et/ou en variation conditionnée par le contexte morphémique ou le contexte phonémique) et possèdent le même sens ("nominatif-pluriel"), sont en toute analyse des allomorphes d'un même morphème. On notera conventionnellement ce morphème par {-i} en lui assignant sans démonstration (ce point de détail n'ayant aucune incidence fondamentale sur l'analyse qu'on développe ici) une forme sous-jacente unique /-i/ dont le maintien ou l'effacement dans les formes concrètes (avec ou sans palatalisation de la consonne qui précède) est régi par des règles morphophonologiques. Dans ce traitement (règle d'effacement), zéro est éliminé au plan morphologique (même comme allomorphe).

3.3.2.3. V. ci-dessus §§ 2.2.2.4. et 3.2.2.4.

3.4. Implications quant à l'organisation de la flexion

3.4.1. L'analyse précédente comporte les implications suivantes quant à l'organisation de la flexion des substantifs masculins (ces implications recoupent celles déjà tirées ci-dessus § 2.3. en ce qui concerne les féminins).

3.4.2. Les formes de pluriel, de nominatif-singulier et de nominatif-pluriel des substantifs masculins apparaissent comme des constructions morphologiques (flexionnelles) basées sur la forme nue du substantif (/m'yr/, /p'ajre/, /d'ia/). Cette dernière forme est la forme non marquée, en nombre (elle est interprétée sémantiquement comme un non-pluriel) comme en cas (elle est apte à tous les emplois syntaxiques), au plan de l'expression comme au plan du contenu. Cette forme non marquée est placée en dehors de la flexion (c'est la forme de base sur laquelle la flexion opère).

3.4.3. Comme ci-dessus § 2.3.4., on assume que les substantifs dont la forme de base se termine par une sifflante possèdent dans la flexion des formes sous-jacentes du type /br'a(t)s+s^{1}/ et optionnellement /br'a(t)s+s^{2}/ (cf. /br'a(t)s+i/, ci-dessus

§ 3.3.1.1.)[10]; on invoque la même règle simplifiant les groupes /ss/, /zs/, inconnus par ailleurs en ancien occitan, ou insérant un /e/ svarabhaktique (d'où /br'a(t)s/ et /br'a(t)ses/).

3.4.4. On remarque que la forme non marquée est susceptible (dans /myr+'et/ "petit mur" comportant le morphème /-'et/ "diminutif") ou non (/m'yr/ est insécable: le mot est identique au thème) d'une analyse plus poussée en morphèmes. Dans les deux cas, la forme de base s'identifie aux mots *muret* ou *mur* tels qu'ils jouissent d'entrées dans les dictionnaires.

3.4.5. On peut décrire comme suit la flexion des substantifs masculins qui suivent les modèles ci-dessus. Tous ces substantifs sont fléchis selon la catégorie PLURIEL au moyen de la marque {-s^1}, la même que celle usitée dans les substantifs féminins (ci-dessus § 2.3.6.). Tous ces substantifs peuvent être optionnellement fléchis selon les catégories NOMINATIF-SINGULIER (marque {-s^2}, comme dans les féminins accessibles à cette option; v. ci-dessus § 2.3.6.) et NOMINATIF-PLURIEL (marque {-i}). Pas plus que dans les substantifs féminins (ci-dessus § 2.3.6.), il n'existe de classes flexionnelles disjointes parmi ces masculins: ils forment eux-mêmes, parmi les substantifs, une sous-classe de flexion (optionnelle) B.

3.4.6. Soit le tableau suivant:

Flexion des substantifs masculins (formes non marquées /m'yr/, /p'ajre/, /d'ia/, etc.)

catégories de flexion	sous-classe flexionnelle	morphèmes marquants	allomorphes	exemples
PLURIEL	–	{-s^1}	/-s^1/	/m'yr+s^1/, /p'ajre+s^1/, /d'ia+s^1/
((NOM.-SG.	B	{-s^2}	/-s^2/	/m'yr+s^2/, /p'ajre+s^2/, /d'ia+s^2/
NOM.-PL.	"	{-i}	/-i/	/m'yr/, /p'ajre/, /d'ia/, /br'a(t)s+i/, kab'eʎ/))

4. Allomorphies spécifiques au nominatif-singulier et réanalyse des flexions du type de *baron*

4.1. Dans leur grande majorité, les substantifs de l'ancien occitan n'offrent qu'une seule forme de base à la flexion. Un certain nombre de morphèmes lexicaux (fonctionnant comme thèmes nus) et le(s) suffixe(s) des noms d'agents présentent cependant des allomorphes particuliers dont les occurrences sont restreintes à l'option nominatif-singulier (liste dans Skårup, pp. 69-70).

4.2. Ces allomorphies propres aux formes lexicales de base ne participent pas à la flexion et, par conséquent, ne relèvent pas de la morpho-

(10) La flexion /br'a(t)s+i/ déconseille fortement d'édicter que les mots se terminant par une sifflante sont invariables.

logie flexionnelle[11] (ce qui ne signifie pas, bien entendu, qu'il n'existe pas de règles régissant les alternances entre allomorphes lexicaux). Il s'agit là de propriétés idiosyncratiques de certains morphèmes lexicaux (éventuellement de morphèmes dérivationnels) qui sont à décrire indépendamment, et ce dans le Dictionnaire (dont l'un des rôles fondamentaux est de stipuler tous les allomorphes des morphèmes). Skårup (pp. 67-72) a fort judicieusement séparé la description de ces allomorphies, qu'il dénomme avec justesse «alternances thématiques» (ou, moins clairement, «sg. nom. autonomes»), de la description de la flexion elle-même. Il suffit de renvoyer à ses pages.

4.3. Pour rendre compte des usages réels, la systématisation de la flexion des substantifs à allomorphie lexicale particulière ne nécessite pas moins de six tableaux de formes non segmentées dans Skårup (p. 71), qui présente de manière ouvertement diachronique (le tableau A étant réputé valoir «à l'origine», les cinq autres étant issus de «changements analogiques»)[12]:

	A	B	C	D	E	F
sg. nom.	*bar*	*bars*	*bars*	*baró(n)s*	*bar*	*baró(n)*
sg.acc.	*baró(n)*	*baró(n)*	*bar*	*baro(n)*	*bar*	*baró(n)*
pl. nom.	*baró(n)*	*baró(n)*	*bar*	*baró(n)*	*bars*	*baró(n)s*
pl. acc.	*baró(n)s*	*baró(n)s*	*bars*	*baró(n)s*	*bars*	*baró(n)s*

4.3.1. Il ressort de ces tableaux (i) que le morphème lexical, en l'occurrence {BARON}, présente deux allomorphes en variation libre: /b'ar/ et /bar'on/; (ii) que chacun de ces deux allomorphes peut participer à la flexion plurative seulement, sans option casuelle (tableaux E et F de Skårup); (iii) que chacun de ces allomorphes peut également participer optionnellement à la flexion en nominatif-singulier et en nominatif-pluriel (respectivement tableaux C et D de Skårup); (iv) qu'en outre {BARON} peut présenter l'allomorphe /b'ar/ dans l'environnement – + {-s²} (= au nominatif-singulier; tableau B de Skårup). Jusqu'ici, malgré une allomorphie lexicale complexe, la flexion de {BARON} est entièrement conforme au modèle de /m'yr/.

---

(11) Malgré, notamment, Mok (*op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 7). – En français écrit, le redoublement de <l> dans <réell+e> *vs* <réel> ne participe pas à la flexion des adjectifs au féminin, mais constitue une particularité (orthographique) du morphème lexical {RÉEL}. Les descriptions morphologiques qui ne segmentent pas les formes (cf. ci-dessus n. 3) sont évidemment incapables de localiser les phénomènes.

(12) Le mot «changements» (qualifié ou non par «analogiques») apparaît trois fois dans la seule p. 70; l'ordre des tableaux, de A à F, est entièrement et explicitement diachronique. (Au reste, le traitement nous paraît excellent du point de vue diachronique.)

Remarque. – Les allomorphes de {BARON} fonctionnent également comme des mots (formes minimales libres)[13].

4.3.2. Le dernier paradigme (tableau A de Skårup) est également conforme au modèle de /m'yr/ sauf en ce qui concerne le nominatif-singulier où c'est l'allomorphe /bar/ qui apparaît, mais sans être suivi de {-s²} (le seul allomorphe de {-s²} dégagé jusqu'ici étant /-s²/). On est donc naturellement conduit à remanier l'allomorphie de la marque optionnelle de nominatif-singulier. À côté de /-s²/, celle-ci comporte aussi l'allomorphe Ø pouvant être sélectionné comme variante libre par les morphèmes lexicaux suivant le modèle de {BARON}. On notera conventionnellement {-S²} le morphème à deux allomorphes irréductibles {/-s²/ ~ Ø}.

4.4. On doit par conséquent admettre un zéro dans la description; mais, étant purement allomorphique et de plus en variation libre, celui-ci se révèle peu dangereux. On doit également admettre l'inclusion dans la sous-classe de flexion B (ci-dessus § 3.4.4.) d'un sous-ensemble flexionnel regroupant ceux des substantifs qui peuvent sélectionner à titre de variante libre l'allomorphe Ø de {-S²}. On constate que ce sous-ensemble (ci-dessous B.b) n'est pas disjoint de celui que forment les autres substantifs masculins (ci-dessous B.a) et qu'il est fondé sur une propriété faible (possibilité de variation libre dans la réalisation d'un morphème, dans le cadre d'une flexion optionnelle).

5. Conclusions

5.1. De la confrontation des résultats obtenus ci-dessus concernant la flexion des substantifs féminins (§§ 2.3., 2.4.) avec ceux concernant la flexion des substantifs masculins (§§ 3.3., 3.4., 4.4.) se dégagent les généralisations suivantes.

5.1.1. En ancien occitan, le cas n'est pas une catégorie obligatoire de la flexion substantivale, mais une catégorie optionnelle seulement, ouverte à certains substantifs seulement.

5.1.2. La seule catégorie de flexion obligatoire (universelle) des substantifs est la catégorie PLURIEL dont la marque unique est {-s¹}[14]. Il n'existe donc pas de classes flexionnelles disjointes parmi les substantifs:

---

(13) Sutherland (*op. cit.* ci-dessus n. 5, p. 34), se recommandant de Raynouard (qui distingue, par exemple, deux entrées lexicales *drac* et *dragon*, sans procéder toutefois de même pour *bar* et *baron*), considère qu'il s'agit d'«alternative types of noun». Bien que le sens de *type* ne soit pas ici très clair, on peut considérer cette solution et celle que nous proposons comme deux variantes.

(14) Les substantifs ne sont donc pas seulement fléchis «plus rarement» (Mok, *op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 7) en cas qu'en nombre.

du point de vue de la morphologie flexionnelle, ceux-ci ne forment qu'une seule classe fondamentale comme ils ne forment qu'une seule classe de mots du point de vue syntaxique.

5.1.3. Un très grand nombre de substantifs n'admettent de flexion que selon la catégorie PLURIEL: il s'agit de l'immense foule des féminins suivant le modèle de /d'omna/ (féminins en /...a/)(15).

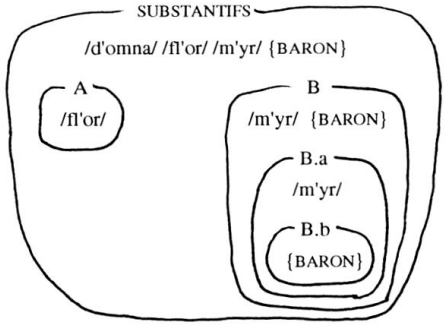
5.1.4. Les autres substantifs admettent une flexion casuelle à titre d'option.

5.1.4.1. Les substantifs féminins suivant le modèle de /fl'or/ (féminins ne se terminant pas en /...a/) se fléchissent optionnellement en NOMINATIF-SINGULIER (la marque optionnelle est {-S²}, allomorphe /-s²/).

5.1.4.2. Les autres substantifs (les masculins) se fléchissent optionnellement selon les catégories NOMINATIF-SINGULIER (la marque optionnelle est également {-S²}) et NOMINATIF-PLURIEL (la marque optionnelle est {-i}).

5.1.5. Il existe par conséquent deux sous-classes de flexion optionnelles (deux sous-ensembles *inclus* dans la classe morphologiquement non disjointe des substantifs). Ces sous-classes se distinguent par l'extension de l'option casuelle: limitée au nominatif-singulier (sous-classe A, comme /fl'or/) ou étendue au nominatif-singulier et au nominatif-pluriel (sous-classe B, comme /m'yr/). La sous-classe B se divise à son tour, selon la capacité ou non de sélectionner optionnellement un allomorphe Ø de {-S²} en variation libre avec /-s²/, en B.b (comme {BARON}) et B.a (sans cette option, comme /m'yr/). (Les substantifs de B.b présentent en outre une allomorphie lexicale complexe.)

5.1.6. Tout comme les sous-classes A et B sont incluses dans la grande classe non disjointe morphologiquement des substantifs, la sous-sous-classe B.b est incluse dans B.a (l'allomorphie Ø est une option supplémentaire à l'intérieur de l'option B). La structure des sous-classes flexionnelles est donc de type poupée russe. Soit:



(15) Il ne s'agit donc pas seulement de reconnaître que «la flexion en cas [...] est beaucoup plus fréquente dans les substantifs masculins que dans les substantifs féminins» (Mok, *op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 7).

5.1.7. Ce sont les formes non marquées des substantifs telles qu'elles sont stockées dans le Dictionnaire qui servent de bases à toute flexion (obligatoire ou optionnelle) et à toute la flexion, flexion à laquelle elles ne participent pas elles-mêmes. Ce sont *elles* qui sont fléchies.

5.1.8. La flexion substantivale de l'ancien occitan n'est pas donc une flexion affectant des formes lexicales liées (flexion de thèmes ou de radicaux), mais une flexion affectant des formes libres lexicales (la forme de base offerte à la flexion est une forme libre, minimale ou non), des mots.

5.1.9. Notre analyse peut se résumer dans le tableau suivant:

Flexion des substantifs (formes non marquées: /d'omna/, /fl'or/, /m'yr/, /b'ar/ ~ /bar'on/, etc.)

catégories de flexion	sous-classes flexionnelles	morphèmes marquants	allomorphes	exemples
PLURIEL	–	{-s[1]}	/-s[1]/	/d'omna+s[1]/, /fl'or+s[1]/, /m'yr+s[1]/
((NOM.-SG.	A	{-S[2]}		/fl'or+s[2]/, /m'yr+s[2]/
	B.a	"	/-s[2]/	/m'yr+s[2]/
	B.b	"	" ~ Ø	/b'ar+Ø/
NOM.-PL.	B	{-i}	/-i/	/m'yr+i/**))**

5.2. Une telle description de la flexion des substantifs en ancien occitan comporte, nous semble-t-il, plusieurs avantages.

5.2.1. D'une manière générale, le tableau qui ressort d'une analyse morphémique est plus simple et plus ordonné que ceux auxquels ont abouti les modèles de morphologies sans morphème(s), qu'il s'agisse des tableaux de Skårup ou *a fortiori* de ceux, plus nombreux, que nous avons trouvés dans le reste de la littérature consultée. On découvre, par exemple, dans la plus récente grammaire de l'ancien provençal écrite en occitan et en français (v. ci-dessus n. 3), 8 tableaux à 4 cases = 32 cases remplies de formes non segmentées... dont 5 tableaux et 20 cases réservés à des substantifs dont la flexion est visiblement insensible à toute distinction casuelle(16) (à comparer avec ci-dessus § 5.1.9.).

5.2.2. Notre proposition permet à la description de se soustraire aux apories auxquelles l'analyse de la flexion substantivale par Skårup au

(16) À propos de tels tableaux de déclinaisons (où, pour mettre le comble à l'anarchie descriptive, figurent aussi... les articles!), on peut formuler la question dans ces termes: la distinction varronienne qui veut que «le système morphologique *dans son ensemble* oblige à corriger les sous-systèmes ambigus» (G. Serbat, *Cas et fonctions*, Paris, P.U.F., 1981, p. 13) est-elle adéquate à la description de l'ancien occitan dans son usage réel? La réponse est, à notre avis: non. Les auteurs ne tiennent pas suffisamment compte, à notre sens, du fait que toutes les langues n'ont pas nécessairement la même structure que le latin.

moyen de «deux désinences» (Skårup, pp. 61, 62, 63) semble inéluctablement conduire[17].

Sur la base de l'analyse skårupienne, la «désinence» /-s/ devrait en effet être sémantisée comme "sg. nom." et "pl." et "pl. acc.", tandis que la «désinence» zéro devrait être sémantisée comme "sg. nom." et "sg. acc." et "pl. nom.". Dès lors, ou bien chacune des «désinences» se verrait dotée d'un sémantisme polysémique incohérent (zéro aurait, par exemple, la valeur "sg. acc." et son contraire "pl. nom.", polysémie difficile à admettre, surtout pour un zéro)[18], ou bien il faudrait reconnaître six unités morphologiques, {/-s/, Ø} "sg. nom.", {$Ø^1$} "sg. acc.", {$Ø^2$} "pl. nom.", {$-s^1$} "pl." et {$-s^2$} "pl. acc.", en créant de très larges homophonies tout aussi incohérentes (en particulier une homophonie difficile à admettre entre zéros)[19].

Il est vrai que Skårup lui-même peut paraître échapper à ces apories, puisqu'il travaille avec des unités morphologiques monofaces qu'il ne sémantise pas explicitement; v. ci-dessus § 2.3.2. On peut penser que la non-sémantisation des marques est un moyen de se tirer du «piège» que la flexion substantivale de l'ancien occitan tend à l'analyste; mais ce moyen (qui reste dans l'implicite) n'est qu'un expédient et il n'est pas viable au plan théorique: l'ancien occitan fléchit évidemment les substantifs à l'aide de morphèmes flexionnels (bifaces!), comme toutes les langues qui fléchissent leurs substantifs. Il est hors de question de créer un modèle de morphologie asémantique à seule fin de décrire l'ancien occitan.

5.2.3. Notre description permet d'éviter (i) d'écrire dans un premier temps que «l'acc. commence tôt à se substituer au nom.» (on notera que le point de vue adopté ici par Skårup est purement diachronique) et de procéder ensuite à la description comme si de rien n'était; (ii) d'avoir d'abord à décrire telle distribution des «désinences» réputée conforme au canon ou «normale», puis à annihiler cette description par des indications supplémentaires qui montrent que le contraire de cette description est également vrai; (iii) d'introduire fréquemment dans la description synchronique, au gré des besoins, des notions diachroniques («commence tôt», «par analogie», «les changements analogiques») destinées à justifier la relégation au second plan de certains usages[20]. Notre analyse se traduit

(17) Même analyse dans Sutherland (*art. cit.* ci-dessus n. 5: «Final *-s* and 'zero' are the flexions of number and case») et dans Mok (*op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 7: «zéro (*-Ø*) ~ *-s*»).

(18) Dans ce cas, la polysémie est en effet créée de toutes pièces par l'analyse.

(19) V. la note précédente.

(20) La seule alternative cohérente à notre description serait, nous semble-t-il, d'écrire autant de morphologies substantivales de l'ancien occitan qu'il existe d'usages flexionnels cohérents ou non (c'est-à-dire probablement un grand nombre, actuellement non déterminé); tous les descripteurs y renoncent tacitement. On pourrait également décrire toutes les flexions comme le fait Skårup (pp. 70-71) en ce qui concerne celle de *baron*: formuler d'abord les changements diachroniques, les ordonner entre eux, puis les appliquer dans l'ordre pour obtenir les flexions attestées; cela reviendrait purement et simplement à donner une morphologie historique et à renoncer par conséquent à la description synchronique.

donc par un gain de cohérence de la logique descriptive. Elle permet aussi au linguiste de ne pas se départir de son rôle d'observateur en lui évitant la peine, voire le ridicule, de forger *a posteriori* (et en catimini) la norme d'une langue non normativisée.

5.2.4. À d'autres égards encore, la description de la flexion substantivale en ancien occitan sort simplifiée de notre analyse.

5.2.4.1. La description se trouve largement unifiée: il n'existe qu'une seule flexion des substantifs en PLURIEL au moyen d'une marque unique /-s[1]/; il n'y a plus lieu de présenter séparément la flexion des féminins et celle des masculins (mais il est toujours possible de relier en partie, si on le juge utile, les sous-classes flexionnelles aux genres inhérents).

5.2.4.2. Les formes de base non marquées étant tout à fait à leur place dans le Dictionnaire et concrètement dans nos dictionnaires, il n'est pas besoin de les en extraire pour les traiter à nouveau dans la description morphologique en les faisant participer à d'illusoires paradigmes. Les relations entre la description lexicographique des substantifs et leur description morphologique sont ainsi théoriquement améliorées.

5.2.4.3. Les flexions optionnelles NOMINATIF-SINGULIER et NOMINATIF-PLURIEL sont placées sur le même plan que la flexion obligatoire PLURIEL car elles relèvent du *même* (et seul) ordre morphologique de la flexion substantivale (les morphèmes qui caractérisent ces flexions sont mutuellement exclusifs).

5.2.4.4. La notion d'accusatif ou cas régime est supprimée.

5.2.4.5. Dans la mesure où la description n'a à reconnaître qu'un seul cas – le nominatif (ou cas sujet) – et en tant qu'option seulement, la notion de déclinaison (bicasuelle) qui domine toute la présentation de la flexion des substantifs dans la littérature consultée (y compris chez Skårup, v. en particulier pp. 35 et 61) n'a pas davantage lieu d'être maintenue(21).

---

(21) On pourra noter que le fondateur de nos études, F. Raynouard, que l'on crédite généralement de la redécouverte de la déclinaison bicasuelle, semble se garder, même si sa conception et son expression ne sont pas des plus claires, de parler de déclinaison et de cas (nominatif et accusatif, *cas* sujet et *cas* régime): «Comme on ne peut pas dire qu'il existe des CAS dans les langues dont les substantifs ne varient pas leurs désinences d'une manière qui désigne ces cas, il m'a paru plus simple de les distinguer en SUJETS et en RÉGIMES, avec d'autant plus de raison que la langue romane possédait une forme caractéristique, spéciale pour les distinguer» ("Résumé de la grammaire romane", *in*: *Lexique roman*, t. I, Paris, Silvestre, 1844, p. XLVI). Cf. ci-dessus n. 13.

5.2.4.6. De la notion de déclinaison bicasuelle, on passe à celle d'option unicasuelle.

5.2.4.7. Des déclinaisons des descriptions traditionnelles, on peut passer à une échelle de flexivité des substantifs: – flexivité 1 = substantifs du type /d'omna/; – flexivité 1 (2) = substantifs du type /fl'or/; – flexivité 1 (2 3) = substantifs du type /m'yr/ et {BARON}. Les substantifs du type /čarra/ peuvent occuper, dans l'analyse que nous serions enclin à soutenir (ci-dessous en Annexe), l'échelon 0 de cette échelle.

5.2.4.8. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à un ou plusieurs morphèmes zéro, mais à un seul allomorphe zéro, et en variation libre seulement.

5.2.5. La réinterprétation de la déclinaison bicasuelle comme option unicasuelle permet de mieux couvrir la diversité des usages durant la synchronie (très) large (de *ca* 1000 à *ca* 1300, *ca* 1350 ou *ca* 1500) qu'on s'accorde à comprendre sous le terme d'‘ancien occitan'. La notion d'option doit s'entendre en effet au niveau systémique, ce qui n'implique en aucune manière que la flexion unicasuelle soit performée de manière aléatoire: des régularités dans les choix optionnels sont au contraire certainement observables si l'on se place, non du point de vue systémique, mais du point de vue de telle variété (diatopique et chronologique, par exemple) et/ou de tel style de langue, ou encore du point de vue de tel idiolecte scribal. La description peut ainsi gagner en souplesse et en polylectalité.

5.3. En ancien occitan, la flexion des substantifs (i) est optionnelle en cas et (ii) accessible seulement à certains substantifs; (iii) elle appartient au même ordre morphologique que la flexion plurative universelle et (iv) elle ne comporte qu'un cas; (v) les sous-classes flexionnelles ne sont pas disjointes, mais inclusives; enfin, (v) on a affaire à une flexion de mots (formes lexicales libres) et non de thèmes (formes lexicales liées). Par tous ces traits, la flexion substantivale de l'ancien occitan diffère profondément dans son principe et dans son organisation de la déclinaison et des déclinaisons du latin classique. Les modèles de description décalqués du latin classique sont inadéquats.

5.4. Il est connu que la flexion substantivale en ancien occitan diffère peu de ce qu'on observe en ancien français et en ancien francoprovençal. On peut donc s'attendre à ce que le type d'analyse que nous avons préconisé ci-dessus puisse convenir aux deux autres langues médiévales de la Galloromania – aux trois autres si, avec Skårup (p. 5), on comptait à part l'ancien gascon. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur ce point.

Université de Paris-Sorbonne. Jean-Pierre CHAMBON

Annexe.
Les substantifs /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/ (<charra>, <paira>, <semoia>)

1. Selon F. Jensen (*op. cit.* ci-dessus n. 9, p. 32), ces formes ne sont pas citées dans la littérature antérieure ayant trait à la morphologie de l'ancien occitan, Grafström (*loc. laud. infra* § 1.2) mis à part. Les analyses des auteurs sont divergentes

1.1. E. Levy (*Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, t. 7, Leipzig, Reisland, 1915, p. 556), ayant rencontré *semoia* dans un document du Valentinois *ca* 1160, catégorise le mot comme «Plur.» et se demande «Wie soll man als Sing. ansetzen? Etwa *semog*?» Dans son *Petit Dictionnaire provençal-français* (Heidelberg, Carl Winter, 1966 [1909], p. 339), il donne (plus que très probablement sur la base du même document) *semoia* comme «s.f.».

1.2. Les données ont été réunies par Å. Grafström (*Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1968, pp. 31, 40).

1.2.1. Grafström parle de «plur. en *-a*», au cas régime dans toutes les occurrences: *charra* s.pl. "ce que contient un char" (doc. Clermont-Ferrand 1195; et non, malgré Grafström, "charretées" ou, malgré Brunel, *Les Plus Anciennes Chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle*, Paris, 1926 [Genève, Slatkine Reprints, 1973], p. 458, "chars"); *paira* "[par méton.] services d'un attelage constitué d'une paire de bœufs pendant une attelée" (doc. Nîmois *ca* 1150); *semoia* (aussi *semóia*) "demi-muids" (doc. Valentinois *ca* 1160). Ces trois mots sont des hapax pour W. von Wartburg (respectivement FEW 2, 426-427, où on lira "aauv."; 7, 599a, où l'on introduira la définition de Grafström; 6/3, 13a, où on lira «Lv = Brunel»).

1.2.2. Nous profitons de l'occasion pour verser à ce petit dossier deux attestations supplémentaires.

1.2.2.1. Le mot *paira* se lit au cas régime et dans le sens de "réunions de deux choses symétriques destinées à être utilisées ensemble, paires", dans l'inventaire du trésor du chapitre cathédral de Clermont (Archives départementales du Puy-de-Dôme, 3G., Arm. 18, sac A, c. 29), document que nous datons de 945-*ca* 970, dans une phrase averbale qui *peut* s'interpréter entièrement en occitan (pour *tria*, v. Grafström, *op. cit.*, p. 40, n. 1): *Ganz, tria paira* "(en) gants, trois paires" (cf. la phrase précédente, latine: *Galeas, dua paria*). Il s'agit de la première attestation d'une forme en *-a*. Cet item est repris à l'identique dans un inventaire plus tardif découlant du précédent (Archives départementales du Puy-de-Dôme, 3G., Arm. 18, sac A, c. 29). Un troisième inventaire du même trésor, plus tardif encore (985-1010), porte, en latin, «Gantos, parias IIII» (C. Lauranson-Rosaz, *in*: O. Guyotjeannin / E. Poulle [éd.], *Autour de Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an mil*, Paris, École des chartes, 1996, 13; ponctué par nous). Nous remercions Christian Lauranson-Rosaz d'avoir bien voulu nous communiquer sa transcription des deux premiers documents mentionnés.

1.2.2.2. On trouve également *paira*, au sens de "service d'un attelage constitué par une paire de bœufs" dans le bref de cens de Bournoncle-Saint-Pierre (cant. de Brioude, Haute-Loire): «et IV ases a portar lo froment a Celsinanjas, et IV paira de

bous, los-us a chairer [*sic*] lo fe, et altres a cercler [*sic*], et altres a cubrir la seme<n>z, et altres a la leina a chalendas» (H. Doniol, *Cartulaire de Sauxillanges*, Clermont-Ferrand/Paris, 1864, n° 951; original perdu, copie du 17e s.). Le document est difficile à dater; il ne peut être postérieur à la fin du 12e siècle (date de compilation du cartulaire) et remonte peut-être au 11e siècle (G. Fournier, *Le Peuplement rural en Basse Auvergne durant le haut Moyen Âge*, Paris, 1962, p. 269). Nous conservons la définition de Grafström, mais il serait peut-être aussi juste et plus simple de dire: "journées de travail d'une paire de bœufs dues en redevance".

1.3. Les trois documents cités par Grafström ont été édités par Brunel (*op. cit.*, nos 64, 98, 282). Sauf erreur de notre part, l'éditeur n'a pas relevé ces formes intéressantes dans son «Étude morphologique» (néant p. XIX en tout cas). Au glossaire, les articles *charra* et *paira* ne comportent aucune information grammaticale (ce qui est entièrement conforme aux habitudes du glossairiste); la glose de *charra* ("chars") est au pluriel, celle de *paira* (qui se trouve sous *parel*), au singulier; *semoia* bénéficie, exceptionnellement, de l'indication «(plur.)», la glose étant au singulier ("demi-muid").

1.4. Selon J. R. Fernández González (*Gramática histórica provenzal*, Oviedo, Universidad de Oviedo, 1985, p. 262), on a affaire à des «substantivos plurales» («con valor colectivo unas veces y plural otras») qui fonctionnent «como auténticos femeninos». L'auteur indique que les substantifs de ce groupe – lesquels étaient des perles rares pour un savant aussi au courant du lexique galloroman que l'était von Wartburg (v. *supra* § 1.2.1.) – «aparecen con relativa frecuencia», et de citer «*paira*, *semoia*, *charra*...». Cette indication relative à la fréquence de nos substantifs et des points de suspension qui paraissent extrêmement prometteurs donnent à penser que l'auteur tient en réserve, fruit de ses dépouillements, une documentation inédite relativement abondante sur la question.

1.5. Jensen (*op. cit.*, pp. 25-36), au chapitre concernant les «feminine nouns», considère avoir affaire à une «collective plural formation». Il ne cite pas d'autres exemples que ceux déjà réunis par Grafström, mais il écrit à deux reprises *c(h)arra*: preuve que le mot est alors en voie de méridionalisation dans le milieu philologique.

1.6. Skårup (pp. 63, 64) conjecture qu'il s'agit de masculins pluriels dont les singuliers seraient *par*, *car*, *semoi*. Il remarque que «ces pluriels sont toujours précédés d'un numéral cardinal», avec les formes particulières *doa*, *tria*. L'auteur écrit *carra*: preuve que la méridionalisation entreprise par Jensen est maintenant achevée.

2. Les éléments suivants paraissent ressortir d'un premier examen.

2.1. Rien dans les occurrences disponibles ne permet d'assurer directement le genre des trois substantifs /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/.

2.2. Grafström (*op. cit.*, p. 40, n. 2) fait observer que «*paira* s'emploie comme sing. dans [une] charte rouergate» de 1183 (au sens de "paire"), mais cet argument indirect peut difficilement valoir comme preuve décisive en faveur du genre féminin: d'une part, il n'y a pas d'autre exemple médiéval du singulier dans FEW 7, 599a; d'autre part, il existe aussi un hapax masculin *paire* "couple", même si suspect d'être, en diachronie, emprunté au français (FEW 7, *loc. cit.* et n. 28).

2.3. Si aucun des trois substantifs n'est attesté clairement au singulier, on doit souligner au contraire que, dans le seul contexte utilisable (Nîmois *ca* 1050, Brunel, *op. cit.*, n° 64, 2-3), c'est un autre mot (/par'eʎ/ <parel>) qui sert, au plan sémantique,

de partenaire singulier à /p'ajra/. On a là un argument en faveur de l'idée selon laquelle nos substantifs ne seraient usités qu'au pluriel.

2.4. La conjecture de Skårup selon laquelle les singuliers respectifs seraient les masculins /p'ar/, /k'arr/, /sem'ɔj/ nous semble assez peu vraisemblable pour des raisons d'ordre formel (/p'ajra/ n'est pas parallèle à /p'ar/) ou sémantique (en ce qui concerne /k'arr/, /sem'ɔj/, la relation avec /č'arra/ et /sem'ɔja/, par exemple, "char" et "contenus d'un char", ne serait pas la relation ordinaire d'un singulier à un pluriel).

2.5. Il est donc difficile, en fin de compte, de décider avec certitude si /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/ sont des noms sans singulier (auquel cas ils seraient inanalysables du point de vue grammatical; le pluriel serait une question de contenu lexical) ou s'il s'agit de féminins invariables (auquel cas, ces substantifs seraient exclus de la flexion plurative). De plus, on ne possède aucun exemple en fonction sujet. C'est pourquoi nous avons tenu /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/ en dehors de notre description.

3. Dans l'état actuel du dossier, l'analyse la plus crédible nous paraît consister à tirer parti de la remarque de Skårup (citée *supra* § 1.6.) touchant la collocation de nos substantifs avec les formes particulières des cardinaux *doa* et *tria*: *tria paira* (*supra* § 1.2.2.), *doa paira* (Brunel, *op. cit.*, n° 64, 3), *tria semóia* (Brunel, *op. cit.*, n° 98, 33, 34).

3.1. Par rapprochement avec les pluriels ordinaires /d'o+s/ (masculin), /d'o+a+s/ (féminin), /tr'e+s/ (sans distinction de genre), les formes de ces cardinaux se segmentent morphémiquement en /d'o+a/ et /tr'i+a/ (avec une allomorphie spéciale du thème dans le dernier cas).

3.2. Étant donné que le genre de /p'ajra/ et de /sem'ɔja/ est douteux (v. *supra* § 2), on sera réticent à assigner le morphe /'-a/ de /d'o+a/ et /tr'i+a/ au même morphème que /'-a/ "féminin" de /d'o+a+s/; surtout, une telle hypothèse contraindrait à supposer de manière peu naturelle que les cardinaux possèdent une flexion spéciale de féminin-pluriel en accord avec des substantifs féminins qui seraient eux-mêmes inanalysables ou invariables (v. *supra* § 2.5.).

3.3. Il est donc préférable d'analyser /'-a/ dans /do+a/ et /tri+a/ comme la marque (qu'on notera {'-a²}) d'un troisième genre ou d'un second nombre.

3.4. Du coup, on considérera que /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/ comportent également la marque {'-a²} du troisième genre ou du second nombre. Toutefois, dans la mesure où ces substantifs sont toujours précédés d'un cardinal (*supra* § 1.6.), l'interprétation de {'-a²} comme marque de nombre devrait s'imposer. On désignerait cette catégorie de la flexion comme pluriel II (cf. Jensen, cité *supra* § 1.5.). La valeur du pluriel II serait soit celle de pluriel de substantifs de sens collectif (/č'arra/, /sem'ɔja/), soit celle de pluriel d'un "duel sémantique" (/p'ajra/).

3.5. Dans cette analyse, la marque {-a²} de pluriel II – déduite de l'analyse des cardinaux accordés avec eux en pluriel-collectif – ne serait cependant pas pleinement indépendante puisque le singulier n'existe peut-être pas ou, à tout le moins, n'est pas connu de manière sûre (v. *supra* § 2); nos substantifs ne seraient usités qu'au pluriel II. En outre, le genre devrait rester indéterminé (v. ci-dessus § 2; le féminin et le masculin ont été proposés). Il vaut donc mieux, nous semble-t-il, rendre compte de front et de l'emploi au pluriel seulement et de l'indéterminabilité du genre, et dire que /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/ sont à la fois des pluriel II *et* des substantifs du troisième genre. Le morphème {-a²} est alors à réanalyser comme une marque de genre-nombre. C'est cette

particularité aberrante dans la morphologie de l'ancien occitan qui a rendu l'analyse de nos trois substantifs difficile et hésitante. On pourra, de manière conventionnelle, donner à cette catégorie de genre-nombre le nom de NEUTRE-PLURIEL.

3.6. Selon cette analyse, /č'arra/, /p'ajra/, /sem'ɔja/ ne sont pas fléchis selon une catégorie de nombre particulière (pluriel II), non seulement parce qu'ils n'ont pas de singulier, mais aussi parce que le pluriel est inhérent à ces trois substantifs: seuls deux cardinaux pour "deux" et "trois" sont fléchis en NEUTRE-PLURIEL (ils s'accordent). Comme le genre est, par ailleurs, une catégorie inhérente dans tous les autres substantifs de l'ancien occitan, c'est comme un troisième genre que le NEUTRE-PLURIEL doit être, en définitive, regardé.

4. Dans l'analyse suggérée *supra*, la description morphologique de l'ancien occitan devrait donc comporter les points suivant:

4.1. Trois substantifs en /'...a/ ont le genre inhérent NEUTRE-PLURIEL: /č'arra/ "ce que contient un char", /p'ajra/ "paire; [par méton.] services d'un attelage constitué d'une paire de bœufs", /sem'ɔja/ "demi-muids". Ces substantifs ne se fléchissent pas selon la catégorie PLURIEL; ils ne sont pas attestés en fonction sujet. Ils occupent par conséquent l'échelon 0 dans l'échelle de flexivité (cf. ci-dessus § 5.2.4.7.).

4.2. Les cardinaux {DOS} et {TRES} comportent une flexion en NEUTRE-PLURIEL (morphème {-a^2}: /d'o-a/, /tr'i-a/, avec un allomorphe spécial /tri-/ de {TRES}) lorsqu'ils s'accordent avec un substantif neutre-pluriel.